

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2013

Le dix juin deux mille treize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick Soulé, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Jean-Noël CLAMOUR, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Marcel BENAMOU, Mme Michèle TUBAUD, MM. Eric JAUMET, Mme Sophie ROBERT, Thierry ALLARD, Jean LATRY, Jean-Jacques DUBOIS, Mme Marie-France LE ROUX, M. Yannick LEGLISE, Corinne BOURCHEIX

Absente représentée : David MOURAND par Michèle TUBAUD
Michel ARMAGNACQ par Thierry ALLARD

Absents excusés : Aurélie JACCKEL

Absents : Michel LANGLAIS, Yves NASRI, Aurélie LARRIAUT

Secrétaire de séance : Sophie ROBERT

Date de convocation : 4 juin 2013

PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE

Monsieur JAUMET tient à préciser que suite à sa prise de position concernant les travaux à l'église lors du dernier Conseil Municipal, il soutient une pétition contre la Ville de Lyon qui participe financièrement à l'édification d'une mosquée.

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Demande subvention achat terrain
- Décisions modificatives
- FDAEC
- FCAEC
- Fonds solidarité eau
- Adelfa
- Missions assistance gestion service eau et assainissement
- Modification poste adjoint technique à temps non complet
- Demande de subvention collège de Podensac
- Subvention guidon portésien
- Avenant marché club house

31/2013 – ACHAT TERRAIN MONSIEUR BALLION

Monsieur le Maire explique que la parcelle cadastrée section C n° 1971 au lieu dit Peyressolle d'une superficie de 689 m² appartenant à Monsieur BALLION est entourée de parcelles appartenant à la commune de CERONS. Il explique qu'il serait nécessaire d'acquérir cette parcelle afin de permettre par la suite la cession de cet ensemble de parcelles à la Communauté de Communes pour l'implantation des nouveaux locaux de la crèche Croque Lune.

Le service de France Domaine consulté a fixé la valeur vénale de ce bien à 20 € le mètre carré soit un montant total de 13 780 €.

Monsieur BALLION a signé une promesse de vente s'engageant à céder à la Commune de CERONS cette parcelle pour le montant indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 1971 pour un montant de 13 780 €,
- Autorise le Maire à demander les subventions correspondantes à 14 voix pour et une abstention,
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette acquisition ainsi que toutes pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

32/2013 – DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL AIDE A L'ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section C n° 1971 pour la réalisation d'un équipement public : construction de la crèche Croque Lune au lieu dit Peyressolle.

Cette acquisition peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général au titre de l'acquisition foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir ce terrain et sollicite l'aide du Conseil Général :

Montant de l'acquisition :	13 780.00 €
Subvention sollicitée (10 % + 1.01)	1 391.78 €
Autofinancement	12 388.22 €

Le Maître d'Ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Général.

33/2013 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE – OUVERTURE DE CREDITS

Monsieur le Maire explique que la Direction Régionale des Affaires Culturelles nous a attribué une subvention pour les travaux de réfection du rétable de l'église et qu'il est nécessaire de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

RECETTES

Opération 67 – Article 1321 + 1 280.00 €

DEPENSES

Opération 44 – Article 21538 + 600.00 €

Opération 67 – Article 2158 + 200.00 €

Opération 69 – Article 2188 + 480.00 €

TOTAL -----
1 280.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

34/2013 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE - VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant afin de régler les dépenses relatives aux travaux aux ateliers communaux :

Opération 126 – Article 21318 + 500.00 €

Opération 139 – Article 2313 - 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

35/2013 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET COMMUNE – OUVERTURE DE CREDITS

Monsieur le Maire explique qu'afin de régler les dépenses relatives à l'achat de terrain de Monsieur BALLION à Peyressolle, il est nécessaire de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

DEPENSES

Opération 103 – Article 2113 + 13 800.00 €

RECETTES

Opération 103 - Article 13251 + 13 800.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

36/2013 – FDAEC

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général.

La réunion cantonale présidée par Monsieur le Conseiller Général a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 13 903.87 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2013 l'opération suivante :

- Travaux de réhabilitation de deux classes maternelles pour un montant de 45 997.60 € HT soit 55 013.13 € TTC.
- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 13 903.87 € au titre des autres investissements,
- d'assurer le financement complémentaire pour 41 109.26 €.

Le Maître d'ouvrage s'engage à se conformer aux critères d'éco-conditionnalité de développement durable définis par le Conseil Général.

37/2013 - FOND COMMUNAUTAIRE D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire explique que le fond communautaire d'aide à l'équipement des communes a été reconduit cette année permettant d'aider les communes pour la réalisation d'équipements sportifs ou de loisirs, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiments communaux, administratifs, associatifs, culturels ou éducatifs.

Les modalités d'attribution de ce fond permettent d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 7 829 € à condition que la part de l'autofinancement soit au moins égal au montant de ce fond.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2013 les travaux de réhabilitation de deux classes de maternelle pour un montant de 45 997.60 € HT soit 55 013.13 € TTC,

- de demander à la Communauté de Communes du Canton de Podensac de lui attribuer une subvention de 7 829 € au titre du fonds communautaire d'aide à l'équipement des communes,

- d'assurer le financement complémentaire pour 47 184.13 €.

38/2013 - AVENANT CONVENTION SOLIDARITE EAU

Monsieur le Maire présente l'avenant 2013 à la convention solidarité eau afin de préciser la participation financière de la commune en 2013 soit :

$$0.23 \text{ €} * 858 \text{ abonnés} = 197.34 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette participation et autorise le Maire à signer l'avenant 2013.

39/2013 - COTISATION ADELFA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler notre adhésion à l'ADELFA (Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les fléaux Atmosphériques) pour un montant annuel de 200 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce renouvellement. Les crédits seront prévus au budget unique 2013 à l'article 6281.

40/2013 – MISSIONS D'ASSISTANCE GESTION DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 mars 2013 résiliant par anticipation le marché de mission d'assistance conseil en gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement avec la DDTM de la Gironde.

Monsieur le Maire explique que les services du Conseil Général proposent aux communes une mission d'assistance pour la réalisation des rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement, la visite annuelle des ouvrages et l'expertise des services délégués.

Les montants proposés sont de 875 € pour le service de l'A.E.P. et de 1050 € pour l'assainissement.

Vu l'obligation de réaliser ces différentes missions et n'ayant pas les services adaptés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions du Conseil Général et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

41/2013 – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heures du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet pour le porter de 26 h 30 à 31 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2013 :

- suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (26 h30),
- création du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (31 h).

42/2013 - DEMANDE SUBVENTION COLLEGE DE PODENSAC

Monsieur le Maire présente une demande de subvention du collège de podensac afin de participer au financement d'un voyage scolaire de deux enfants de CERONS fréquentant la section SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) du collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 100 € par enfant soit un total de 200 €.

43/2013 – SUBVENTION GUIDON PORTESIEN

Monsieur SOULÉ étant adhérent de l'association « Le Guidon Portésien » précise qu'il ne prend pas part ni au débat ni au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire présente une demande de subvention du guidon portésien pour l'organisation du Tour du Canton de Podensac qui aura lieu le 16 juin 2013 et dont les départs et les arrivées des différentes courses auront lieu à CERONS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « Le Guidon Potésien ».

44/2013 - MARCHE TRAVAUX CLUB HOUSE – AVENANT N° 1 – LOT 4 PLATRIERIE ISOLATION PLAFONDS SUPENDUS MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Monsieur le Maire rappelle le marché passé pour les travaux de construction du club house et plus précisément le lot n° 4 platrierie isolation plafonds suspendus menuiseries intérieures bois souscrit avec l'entreprise GETTONI pour un montant de 5 067.25 € € HT soit 6 060.43 € TTC.

Il s'avère que lors de l'avancement du chantier, les travaux de suppression des toilettes existantes et le remplacement par un placard n'ont pas été réalisés à la demande du maître d'ouvrage.

L'ensemble de ces modifications entraîne une moins-value de 344.50 € HT soit 412.02 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n° 1 du lot n° 4 au marché du 6 novembre 2012 passé en procédure adaptée avec l'entreprise GETTONI demeurant à LA REOLE pour un montant de 5 067.25 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la passation de l'avenant n° 1 du lot n° 4 avec l'entreprise GETTONI,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cet avenant.

45/2013 - MARCHE TRAVAUX CLUB HOUSE – AVENANT N° 1 – LOT 7 PEINTURE

Monsieur le Maire rappelle le marché passé pour les travaux de construction du club house et plus précisément le lot n° 7 souscrit avec l'entreprise EFP pour un montant de 1 380.90 € HT soit 1 651.55 € TTC.

Il s'avère que lors de l'avancement du chantier, les travaux de suppression des toilettes existantes et le remplacement par un placard n'ont pas été réalisés à la demande du maître d'ouvrage.

L'ensemble de ces modifications entraîne une moins-value de 344.50 € HT soit 412.02 € TTC.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n° 1 du lot n° 7 au marché du passé en procédure adaptée avec l'entreprise EFP demeurant à SAUVETERRE DE GUYENNE pour un montant de 1 380.90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la passation de l'avenant n° 1 du lot n°7 avec l'entreprise EFP,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cet avenant.

- Monsieur LATRY rappelle que l'emplacement de parking devant le bureau de poste est un arrêt minute pour les usagers de La Poste et ne doit pas être utilisé comme place de parking permanent. Il demande qu'un courrier de rappel soit adressé aux locataires des logements communaux.
- Monsieur CLAMOUR signale les nouvelles dégradations effectuées à l'aire de jeux du parc de Lépiney dont le coût s'élève à environ 4000 € de remplacement du matériel dégradé. Monsieur le Maire précise qu'il se pose la question de la mise sous surveillance des différents sites d'accueil extérieur des enfants.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 heures 00.

- 31/2013 – Achat terrain Monsieur BALLION
- 32/2013 – Demande subvention Conseil Général aide à l'acquisition foncière
- 33/2013 – Décision modificative n° 1 – Budget Commune – Ouverture de crédits
- 34/2013 – Décision modificative n° 2 – Budget Commune – Virements de crédits
- 35/2013 – Décision modificative n° 3 – Budget Commune – Ouverture de crédits
- 36/2013 – FDAEC
- 37/2013 – Fond Communautaire d'Aide à l'Equipeement des Communes
- 38/2013 – Avenant convention solidarité eau
- 39/2013 – Cotisation ADELFA
- 40/2013 – Missions d'assistance à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement
- 41/2013 – Modification tableau des effectifs
- 42/2013 – Demande subvention collège de Podensac
- 43/2013 – Subvention guidon portésien
- 44/2013 – Marché travaux club house – Avenant n° 1 Lot 4 Platrerie Isolation
- 45/2013 – Marché travaux club house – Avenant n° 1 Lot 7 Peinture

J.P. SOULé

J.N. CLAMOUR

M. PEYRONNIN

M. BENAMOU

M. TUBAUD

E. JAUMET

S. ROBERT

T. ALLARD

J. LATRY

J.J. DUBOIS

M.F. LE ROUX

Y. LEGLISE

C. BOURCHEIX